Extrait du FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

http://www.fidh.org/OTAN-Une-reponse-claire-doit-etre

OTAN : Une réponse claire doit être apportée à propos des décès survenus en mer

- [français] - Maghreb & Moyen-Orient - Libye -

Date de mise en ligne : lundi 26 mars 2012

Description :

À la date anniversaire du décès de migrants, les informations concernant ce drame doivent être rendues publiques

FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme

L'OTAN et ses États membres devraient fournir des informations permettant de mieux comprendre la chaîne des événements qui ont conduit à la mort de 63 migrants à bord d'une embarcation en Méditerranée l'année dernière, a déclaré une coalition d'associations de défense des droits humains dans des lettres communes publiées aujourd'hui et adressées à l'OTAN ainsi qu'à certains de ses États membres.

Les lettres réclamant des informations ont été envoyées le 26 mars 2012 au Commandement maritime de l'OTAN à Naples (Italie), ainsi qu'aux ministres de la Défense de la France, de la Grande Bretagne, de l'Italie, de l'Espagne, des États-Unis, et du Canada.

« *Les tragiques pertes en vies humaines en Méditerranée au cours de l'année 2011 - le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime qu'au moins 1 500 personnes ont péri l'année dernière en tentant d'effectuer la traversée - exigent des efforts concertés pour enquêter et pour empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir* », ont souligné les signataires des lettres.
Ces signataires sont Human Rights Watch, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), le réseau euro-africain Migreurop, le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), la coalition Boats 4 People, ainsi que l'organisation française Gisti. Les organisations membres de la FIDH, de Migreurop et du REMDH ont signé les lettres adressées à la France, à l'Italie, à l'Espagne et au Canada.

Les lettres réclament des éclaircissements à propos de la présence et de la capacité dont disposaient l'OTAN et ses États membres dans la zone maritime concernée lorsqu'est survenu ce dramatique épisode. L'incident concerne un bateau en détresse rempli de migrants fuyant la Libye, laissé à la dérive pendant deux semaines en Méditerranée avant qu'il n'accoste de nouveau en Libye le 10 avril 2011. L'embarcation a rencontré des difficultés peu de temps après avoir quitté Tripoli dans la nuit du 26 au 27 mars 2011. En dépit des appels de détresse et du fait que des rescapés aient aperçu un hélicoptère militaire et un navire de guerre, le bateau n'a pas reçu d'aide, en conséquence de quoi 63 de ses 72 passagers ont péri, dont 20 femmes et deux bébés.

L'OTAN ainsi que la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, les États-Unis et le Canada disposaient tous de navires de guerre qui patrouillaient dans la zone de surveillance maritime de l'OTAN et étaient chargés de faire appliquer l'embargo sur les armes à l'encontre de la Libye depuis le 24 mars 2011, soit deux jours avant que le bateau de migrants ne quitte Tripoli. Les lettres leur demandent de fournir des informations circonstanciées sur les secteurs de patrouille de chaque bâtiment et sur leur réaction suite aux deux différentes alertes de détresse concernant l'embarcation à la dérive.

En juillet 2011, Human Rights Watch a adressé des lettres à l'OTAN ainsi qu'aux ministres de la Défense de la France, de l'Italie, de Malte et des États-Unis, demandant des informations à propos de l'incident. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Le 29 mars prochain, la Commission des migrations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) devrait rendre publics les résultats de son enquête sur la tragédie et sur le phénomène plus vaste des décès de migrants en Méditerranée.

Liste complète des organisations signataires des lettres :

Human Rights Watch - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) - Migreurop - Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) - Gisti - Boats 4 People - Ligues des Droits de l'Homme (France) - Conseil italien pour les réfugiés (Italie) - Unione forense per la tutela dei diritti umani (Italie) - Ligues des droits et des libertés (Canada) - Acsur-Las Segovias (Espagne)

Copyright © FIDH : mouvement mondial des droits de l'Homme